



Syndicat National des Jeunes Anesthésistes-Réanimateurs

Argumentaire démographique et de formation sur le calcul du nombre de postes du coDESAR-MIR

Président

Franck Verdonk
president@snjar.fr

Secrétaire Général

Clément Gakuba
secretaire@snjar.fr

Trésorier

Lucille Wildenberg
tresorier@snjar.fr

Vice président

Charlotte Kelway
Yohan Rebolar
Jean-Philippe Salaun
David Tonon
vp@snjar.fr

Porte-parole

Vincent Bruckert
porteparole@snjar.fr

Webmaster

Clément Gakuba
webmaster@snjar.fr

Le 25 janvier 2017

Le chiffre de 97 MIR est un non sens en terme de démographie, de santé publique et de qualité de soins. Pourquoi ?

1. Démographiquement :

Le premier point à prendre en compte sont les différentes sources en matière de démographie médicale, qui ne sont pas toutes toujours cohérentes entre elles, chacune possédant un avantage dans une situation donnée. Classiquement on retient quatre sources dans le domaine : le ministère chargé de la Santé, l'INSEE, l'Ordre des médecins et la caisse d'assurance maladie des travailleurs salariés. A ces sources s'est ajouté depuis 2002 l'Observatoire National Démographique des Professions de Santé.

Pour notre sujet actuel, nous avons identifié deux sources exploitables :

- ✓ l'Atlas de la démographie médicale du Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) 2016 : <https://lc.cx/Jpop>
- ✓ l'étude « Démographie et structures des services de réanimation français (hors réanimation chirurgicale) : état des lieux » publiée par D. Annane dans la revue de la SRLF en 2012 : <https://lc.cx/JpoY>

Nous faisons *deux estimations* du nombre de MIR à prévoir pour 2017-2021 :

→ *une estimation basse* :

La première estimation se base sur les données du CNOM. En 2016, 359 médecins étaient inscrits en tant que réanimateurs médicaux au CNOM.

Le nombre de réanimateurs médicaux (terme retenu par le CNOM dans son atlas) de 45 ans et plus, actuellement inscrits à l'ordre, est de 185. **En supposant un âge de départ à la retraite à 65 ans (ce qui est improbable compte-tenu des âges de départ à la retraite observés actuellement et des récentes mesures facilitant le maintien d'une activité professionnelle pour les médecins hospitaliers), il faudra remplacer ces 185 réanimateurs médicaux sur 20 ans et donc former 9,5 MIR par an.**

Adresse SNJAR

17, rue du Fer à Moulin
75005 Paris

www.SNJAR.fr



Président
Franck Verdonk
president@snjar.fr

Secrétaire Général
Clément Gakuba
secretaire@snjar.fr

Trésorier
Lucille Wildenberg
tresorier@snjar.fr

Vice président
Charlotte Kelway
Yohan Rebolar
Jean-Philippe Salaun
David Tonon
vp@snjar.fr

Porte-parole
Vincent Bruckert
porteparole@snjar.fr

Webmaster
Clément Gakuba
webmaster@snjar.fr

Adresse SNJAR
17, rue du Fer à Moulin
75005 Paris

www.SNJAR.fr

Il est à noter que depuis 2002, tous les réanimateurs titulaires du DESC de type II exerçant en réanimation, à l'exception des Anesthésistes-Réanimateurs, doivent être inscrits en tant que tel à l'Ordre, ce DESC étant qualifiant. De plus, il est important de noter que, depuis 2016, le CNER et le CNOM imposent une qualification et une inscription ordinale de « Réanimateur » pour pouvoir exercer en réanimation (médicale ou polyvalente) en secteur public ou privé (ref : <http://www.cnerea.fr/fr/obtenir-la-qualification-ordinale-1.html>) pour les médecins non-anesthésistes-réanimateurs. Cependant, malgré ces obligations de qualification et d'inscription ordinale faite aux réanimateurs médicaux, on peut toujours opposer que les données démographiques médicales issues du CNOM sont incomplètes, certains réanimateurs médicaux exerçant la spécialité n'étant pas inscrits sous cette qualification à l'Ordre.

→ **une estimation haute :**

La seconde estimation est issue de la littérature médicale. En 2012 est publiée une étude démographique réalisée par questionnaire via la SRLF à toutes les réanimations et USC de France à l'exception des réanimations purement chirurgicales.

Les chiffres à retenir sont les suivants :

- 91 services de réanimation chirurgicale pure et 290 services de réanimation/USC médicales ou polyvalentes.
- 1331 réanimateurs exercent en France (à l'exception des réanimateurs purement chirurgicaux) (1795 si on considère l'extrapolation à faire aux 26% non répondants)
- Age médian : 42 ans

Ces médecins ont pour 48% d'entre eux pour formation d'origine l'anesthésie-réanimation, 38% une autre spécialité médicale et 13% la médecine générale. 41% des réanimateurs sont titulaires du DESC de réanimation

Evolution à prévoir :

- 26% des réanimateurs déclarent vouloir quitter les services de réanimation dans les 10 ans soit 166 anesthésistes-réanimateurs et 179 réanimateurs non-anesthésistes-réanimateurs. Ces 179 non anesthésistes-réanimateurs seront donc à remplacer dans les 10 prochaines années. (242 si on considère l'extrapolation à faire aux 26% non répondants)
- 121 postes sont actuellement vacants (163 si on considère l'extrapolation faire au 26% non répondants). Ils seront remplacés pour moitié à hauteur de 60 par la filière MIR (81 si on considère l'extrapolation à faire aux 26% non répondants)

Il y aura donc sur les 10 prochaines années 179 + 60 = 239 MIR à remplacer, soit 23,9 MIR à former/an



Syndicat National
des Jeunes
Anesthésistes-Réanimateurs

Président

Franck Verdonk
president@snjar.fr

Secrétaire Général

Clément Gakuba
secretaire@snjar.fr

Trésorier

Lucille Wildenberg
tresorier@snjar.fr

Vice président

Charlotte Kelway
Yohan Rebolar
Jean-Philippe Salaun
David Tonon
vp@snjar.fr

Porte-parole

Vincent Bruckert
porteparole@snjar.fr

Webmaster

Clément Gakuba
webmaster@snjar.fr

Adresse SNJAR

17, rue du Fer à Moulin
75005 Paris

www.SNJAR.fr

Si l'on considère l'extrapolation à faire aux 26% non répondeurs il y aura donc sur les 10 prochaines années $242 + 81 = 323$ MIR à remplacer, soit 32,3 MIR à former/an.

Nous sommes donc sur 2 chiffres qui sont entre **10 et 30 MIR à former/an**. Ceci sur la base d'une étude démographique du CNOM (probablement sous évaluée) et d'une seconde réalisée par la SRLF (probablement surévaluée).

Nous ne retenons pas le chiffre de 100 MIR proposé par les auteurs car :

- ✓ **il ne prend pas en compte l'apport des AR sur la filière réanimation...48% de l'effectif médical...** ce qui marque bien leurs vellétés sur l'exercice de la réanimation. Ceci constitue quand même un débouché pour 860 anesthésistes-réanimateurs !
- ✓ **il prend en compte le souhait de renforcement des équipes dans les 10 ans** qui double le nombre de postes demandés...loin de toute réalité politique. Il est à noter qu'actuellement, postes vacants inclus, il y a 2,6 lits/senior en réanimation à l'exclusion des réanimations chirurgicales.

Concernant l'évaluation du nombre de MIR à former, les chiffres de DESC de réanimation délivrés par an ne sont pas des chiffres à prendre en compte. Selon la présentation réalisée par Michel Wolff (réanimateur médical) sur cette question en 2010, **20 à 50% des titulaires du DESC** n'exerceront pas en réanimation ultérieurement (<http://docplayer.fr/7632912-Formation-a-la-reanimation-ou-en-somme-nous-debut-septembre-2010-m-wolff-6-7-septembre-2010.html>)

2. Qualité des soins :

Le nombre de postes d'internes actuellement proposés chaque semestre en réanimation médicale, chirurgicale, polyvalente et USC est de 1270 en France. Si l'on considère les 2295 DESAR (dont la moitié de la maquette est validée en réa), 485 MIR et 940 DESMU (dont un semestre de la maquette est validé en réa) inscrits dans les 5 prochaines années (durée du DES), il s'agira de trouver **597 postes de réanimation supplémentaires**, soit 50% du pool actuel. Ceci ne sera pas réalisable en respectant des conditions de formation adéquates. L'autre option sera de diminuer le nombre de semestres en réanimation, ce qui sera nécessairement délétère à la formation et nous exclura bien évidemment à terme des réanimations.

3. Santé publique :

Il est inexplicable d'avoir des ratios qui varient de 1 MIR pour 22 DESAR à Toulouse jusqu'à 1 MIR pour 2 DESAR à Lille.



Président
Franck Verdonk
president@snjar.fr

Secrétaire Général
Clément Gakuba
secretaire@snjar.fr

Trésorier
Lucille Wildenberg
tresorier@snjar.fr

Vice président
Charlotte Kelway
Yohan Rebolar
Jean-Philippe Salaun
David Tonon
vp@snjar.fr

Porte-parole
Vincent Bruckert
porteparole@snjar.fr

Webmaster
Clément Gakuba
webmaster@snjar.fr

Adresse SNJAR
17, rue du Fer à Moulin
75005 Paris

www.SNJAR.fr

4. L'argument de l'attractivité

Un argument, des plus importants reste l'attractivité de la spécialité. Selon un sondage réalisé par le Groupe Jeunes de la SFAR, **92% des sondés déclarent avoir choisi la spécialité pour la dualité anesthésie/réanimation.** <https://lc.cx/JpoW>
Dans une étude sur le devenir des jeunes AR, 50% d'entre eux exerceront en activité mixte ou exclusif en réanimation, montrant que cette double qualification est un véritable point d'attractivité de la spécialité dans le temps. <https://lc.cx/Jpom>

Si les chiffres restent en l'état, il y a fort à parier que les externes, non sensibilisés à l'anesthésie au cours de leur cursus ne feront pas ce choix...et nous perdrons 1/ en qualité de DESAR mais également 2/ en motivation. A l'inverse, toujours dans la présentation de M Wolff, les chiffres suivants sont repris : « 54 % sont attirés par la spécialité en fin de stage vs 23% en début ». Il y a donc tout un travail de sensibilisation à faire au cours de l'externat.

Le SNJAR propose donc que le chiffre de MIR soit raisonnablement compris entre 10 et 30 MIR à former/an si on veut pouvoir conserver 1/ notre double qualification, 2/ une formation équilibrée entre anesthésie et réanimation, 3/ la possibilité d'un exercice mixte ultérieur et 4/ notre attractivité et 5/ tout ceci sans pour autant étouffer la filière de Médecine Intensive et de Réanimation.

Le bureau du SNJAR.